



**l'oxygène
à la source**

**OPERATION COLLECTIVE
«SOYONS FIER !»**

Artisans, commerçants & entreprises

ensemble, protégeons les eaux de notre territoire

MAUVAISE GESTION DES REJETS ET DES PRODUITS DANGEREUX QUELLES CONSEQUENCES ?

DES RISQUES CONSIDERABLES

- ◆ **Des rejets de produits toxiques** dans les sols, dans les réseaux d'eaux pluviales et dans les milieux aquatiques,
- ◆ **Un danger pour la santé et la sécurité** de votre personnel d'exploitation ou des riverains,
- ◆ **Une dégradation** de vos installations et des ouvrages publics.



DES MESURES PREVENTIVES

- ◆ **Réduire les pollutions à la source** en limitant l'utilisation des produits toxiques et en rationalisant leurs usages,
- ◆ **Mettre en place des mesures de protection** pour éviter les déversements accidentels,
- ◆ **Assurer l'entretien régulier** des ouvrages de protection.



QUE DIT LA LOI ?



Il est interdit de déverser un **déchet dangereux** dans le réseau d'assainissement, dans le milieu naturel ou dans les ordures ménagères (article L541-2 du Code de l'Environnement).

Tout déversement d'eaux usées «**non domestiques**» dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par la collectivité gestionnaire de l'assainissement (article L1331-10 du Code de Santé Publique et article 21 du [Règlement assainissement collectif du SILA](#) disponible sur le site www.sila.fr).

LE SILA

VOUS ACCOMPAGNE POUR METTRE EN OEUVRE LES BONNES PRATIQUES

«**SOYONS FIER !**»

UN PROGRAMME AMBITIEUX

qui propose aux établissements un accompagnement **technique** et **financier** dans l'objectif de réduire **les rejets des substances dangereuses** dans l'environnement.

UN SOUTIEN A VOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE !



Les missions du



➤ **Un diagnostic gratuit** : évaluation des impacts de votre activité sur les milieux aquatiques et identification de vos pratiques à améliorer.

➤ **Un accompagnement vers des solutions concrètes** : conseils techniques et aide au montage des dossiers de subvention.

➤ **Une validation de la mise en conformité** : délivrance d'un arrêté de rejet pour les effluents non domestiques et attestations de conformité de raccordement.

DES TRAVAUX ?

Dans le cadre de l'Opération Collective «SOYONS FIER !», ils peuvent être aidés par **L'agence de L'eau Rhône, Méditerranée, Corse.**



NOUS

Des études
préalables aux
travaux et des
campagnes de
mesure

VOUS

Les travaux de réduction des
pollutions (réduction à la source,
prévention des pollutions
accidentelles, gestion des
déchets industriels dangereux
pour l'eau...)

Taux d'aide

Jusqu'à 40%
+ 10% pour les entreprises
moyennes
+ 20% pour les petites entre-
prises

Fin 2019 au terme de la 1^{ère} phase, plus de 100 établissements ont bénéficié du diagnostic et 160 000 euros de travaux de mise en conformité soutenus par l'**Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée, Corse** ont été engagés. Dès 2020, de nouvelles cibles prioritaires seront définies. Le SILA vous contactera si vous êtes concernés !

Travaillons **ENSEMBLE** pour **PRESERVER**
notre **ENVIRONNEMENT** !

Avec le soutien de



**l'oxygène
à la source**

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le SILA !

7 rue des Terrasses - 74960 Annecy (Cran-Gevrier)

Tél. : 04 50 66 77 77 - www.sila.fr